

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

CARTOGRAPHIE DES FONCTIONS 2021 : CORPS DES ASSISTANTS INGENIEURS (ASI)

Groupe de fonctions	Fonctions types	Fonctions académiques	ASI
Groupe 1 - Fonctions d'études et/ou de conception - Fonctions d'encadrement ou de coordination - Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques avec expertise particulière	EPLE : - Encadrement de personnels de laboratoire ; - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières. Services académiques : - Chargé d'études à forte expertise ; - Chef de bureau ; - Responsable de service, de site ou de structure ; - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études-fonctions exposées et/ou complexes ; - Fonctions à technicité ou à sujétions particulières dans plusieurs établissements.	EPLE : - Responsable des laboratoires ; - Expert d'un domaine spécifique en lien avec l'activité du laboratoire. Services académiques : - Adjoint au directeur ; - Chef de bureau ; - Fonctions à forte expertise (autre que groupe 2).	7 725
Groupe 2 - Fonctions de gestion de procédures et/ou d'activités usuelles - Fonctions de coordination - Fonctions de mise au point et de contrôle de méthodes et/ou de techniques scientifiques - Fonctions de mise en œuvre de protocoles expérimentaux telles que définies dans Referens	EPLE : - Encadrement de personnels de laboratoire. Services académiques : - Chargé d'études ; - Chargé de gestion ; - Assistant de développement, d'exploitation, de pilotage ou d'études.	EPLE (activités usuelles – fiches métiers Referens) : - Assistant ingénieur en biologie, sciences de la vie et de la terre ; - Assistant ingénieur en analyse chimique. Services académiques (activités usuelles – fiches métiers Referens) : - Gestionnaire d'application/assistance support ; - Gestionnaire d'infrastructures ; - Assistant en ingénierie logicielle ; - Assistant statisticien ; - Assistant d'édition ; - Gestionnaire logistique.	6 180

Majoration de 20% des montants de référence pour les agents de la BAP E exerçant un métier en tension dans le domaine numérique : ingénierie des systèmes d'informations, ingénierie technique et de production, ingénierie logicielle.